

2. impasse de La Défense : là encore, on ne pourra espérer une restauration des immeubles tant que le jardin n'aura pas été réalisé.

2.2.1 Le côté impair (mis à part l'immeuble en pierre de taille du 22 avenue de Clichy, en bon état et non compris dans la réserve) n'est constitué que de terrains vagues palissadés.

- l'immeuble du N° 11 est le seul de la réserve encore subsistant de ce côté. Extrêmement délabré, muré dans sa majeure partie, à notre connaissance deux appartements sont cependant squattés ce qui empêché sa démolition.

2.2.2 Au fond de l'impasse :

- au n° 15, un ensemble de bâtiments réunis autour d'une cour. Les appartements de celui constituant le porche ont tous été préemptés par la Ville de Paris.

- En revanche, la Ville de Paris n'a pas encore préempté les ateliers situés sur la gauche de la cour du N° 15 et compris dans la réserve. Ils appartiennent, au moins en partie, à l'entreprise de grillage Gillet, qui ne les utilise que comme entrepôts. Au premier étage, deux ou trois appartements occupés avec un titre.

- Sur la droite de la cour du N° 15 : anciens ateliers de la société CAEM-BRACER-CERF, préemptés par la Ville de Paris. Ces ateliers sont occupés par l'association Éclat Immédiat et Durable qui est restée dans les lieux après que la Ville de Paris ait racheté les murs. Éclat Immédiat et Durable est une troupe reconnue de théâtre de rue. Ses spectacles nécessitent d'importants éléments de décor et accessoires, et pour cela elle a besoin d'un local spacieux. Grâce à l'intervention de M. Vaillant, la Ville de Paris a accordé un sursis tacite à Éclat Immédiat et Durable.

Déclic17-18 souhaite que ce bâtiment soit conservé en raison de son intérêt esthétique (atelier parisien typique). Il pourrait être restauré et accueillir des activités socioculturelles qui font défaut dans le quartier depuis que le local de Confluence a été rasé rue Capron (1992). En outre sa disparition laisserait un grand mur nu face au jardin, accroissant l'impression de dent creuse et d'urbanisme à la hache.

- Au n° 12 : copropriété de 150 logements constituant également les 13 à 19 rue Capron. Depuis plusieurs années, les copropriétaires se sont engagés dans un plan de redressement (la copropriété était alors en cessation de paiement) et ont investi dans un important programme de réparations. Toutefois, la proximité d'un environnement très dégradé (terrain vague et immeubles murés sur la réserve du jardin public) reste l'obstacle majeur à lever pour que de ne nombreux propriétaires investissent dans la restauration complète des immeubles et des parties communes. M. Vaillant a proposé que l'ensemble de la rue Capron fasse l'objet d'un classement en zone subventionnée par l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat.

Il est à noter que loin d'aider cette copropriété, la Ville de Paris ne fait que l'acculer en exigeant qu'un ravalement soit effectué alors que les copropriétaires viennent de dépenser 5 millions de francs pour la réfection des canalisations et de la plomberie. On serait tenté d'inviter la Ville de Paris de commencer par balayer devant sa porte, eu égard au triste spectacle qu'offre la réserve de l'impasse de la Défense. De plus, la Ville de Paris doit depuis de nombreuses années la somme de 65 947 F de charges de copropriété, en dépit de nombreuses relances. Nous prions M. Vaillant de nous aider à recouvrer cette somme.

En effet, il est à noter qu'en rachetant les anciens ateliers de BRACER-CERF-CAEM du N°15, constituant les lots 60, 81 et 82 de la copropriété du N°12. Notons également qu'en rachetant les locaux de cette entreprise, la Ville de Paris s'est retrouvée propriétaire d'un